

CANADA

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE ARTHABASKA

No. : 415-11-001955-175

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE :

SOLUTION PRESTIGE PANEL INC., société légalement constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant son siège social au 66, rue Thibault, Victoriaville, province de Québec, G6P 9N3

Débitrice/Requérante

- et -

KPMG INC., personne morale légalement constituée, ayant une place d'affaires au 600, boulevard De Maisonneuve Ouest, bureau 1500, Montréal, province de Québec, H3A 0A3

Syndic

DEMANDE DE LA DÉBITRICE VISANT L'ÉMISSION D'UNE ORDONNANCE  
APPROUVANT UN PROCESSUS DE VENTE

(Art. 65.13 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE ARTHABASKA, OU À L'UN DE SES REGISTRAIRES, LA DÉBITRICE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. INTRODUCTION

1. Le 12 avril 2017, la société Débitrice, Solution Prestige Panel Inc. (« Prestige » ou la « Débitrice »), a déposé un *Avis d'intention de faire une proposition* (l'« Avis ») conformément à l'article 50.4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « LFI »), et KPMG Inc. (le « Syndic ») a été nommé syndic à l'avis d'intention, tel qu'il appert d'une copie de cet Avis, communiquée au soutien des présentes comme Pièce P-1.
2. Tel que détaillé ci-dessous, la situation financière de Prestige, en dépit des efforts déployés pour la rééquilibrer, s'est détériorée à un point tel que la Débitrice est devenue insolvable et s'est vue contrainte de se placer sous la protection du tribunal.

3. Prestige a ainsi déposé l'Avis en vue d'initier, sous la supervision de la Cour supérieure, un processus de vente (le « Processus de vente ») de ses actifs (collectivement, les « Actifs »), ainsi que le dépôt d'une éventuelle proposition concordataire à ses créanciers (une « Proposition »).
4. Prestige soumet qu'en regard des présentes circonstances, il est urgent de procéder à la mise en œuvre d'un Processus de vente afin de maximiser la valeur des Actifs au bénéfice de toutes les parties prenantes de la Débitrice, incluant ses créanciers.
5. Dans l'éventualité où la protection et supervision du tribunal n'étaient pas disponibles, il est anticipé que les créanciers de la Débitrice exerceraient leurs droits à l'encontre des Actifs et forceraient la faillite de celle-ci, ce qui réduirait significativement toute valeur que ses Actifs pourraient avoir.
6. Dépendamment de l'issue du Processus de vente, Prestige entend considérer, en temps opportun, la possibilité de déposer une Proposition.
7. La présente démarche de la Débitrice a été décidée en consultation avec le Syndic. Il est par ailleurs anticipé que ce dernier communique, avant la présentation de la présente Demande, un rapport détaillant les problèmes financiers de Prestige et confirmant son appui au Processus de vente recherché.

## II. LA DÉBITRICE

8. Fondée en 2005, Prestige est une société privée qui opère une entreprise de production et de vente de matériaux de construction, tel qu'il appert de l'état des renseignements d'une personne morale au Registre des entreprises du Québec, produit au soutien des présentes comme Pièce P-2.
9. Plus spécifiquement, Prestige fabrique des panneaux isolants structuraux (des « PIS »), lesquels sont utilisés afin d'ériger la structure d'une construction tout en l'isolant, et ce, dans tous les secteurs d'activités.
10. La particularité des PIS manufacturés par Prestige repose sur leurs composantes matérielles uniques sur le marché. Celles-ci, élaborées par Prestige depuis 2007, confèrent aux PIS des qualités supérieures par rapport aux panneaux usinés à partir de mousses isolantes génériques. Parmi ces qualités, on compte notamment un facteur d'isolation plus élevé, une meilleure stabilité, une résistance à la compression supérieure et une meilleure résistance au feu.
11. Au cours des dernières années, Prestige a pris part à des projets majeurs de construction au Québec, en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard.
12. En date de la présente Demande, Prestige emploie un total de 10 personnes, soit une administratrice, cinq employés à temps plein, un employé à temps partiel, un employé saisonnier et deux employés en licenciement temporaire.

13. Pour l'année fiscale 2016, la rémunération totale brute approximative du personnel de Prestige s'élevait à environ 30% du chiffre d'affaires de l'entreprise, soit 365 000 \$.
14. Les employés de Prestige sont payés sur une base bihebdomadaire et Prestige demeure à jour quant au paiement des salaires aux employés. En outre, les retenues aux salaires des employés sont effectuées et remises aux autorités gouvernementales pertinentes, tel que requis par la loi, et Prestige est également à jour à cet égard.

### III. ACTIFS

15. Au 28 février 2017, la valeur comptable des actifs de Prestige était d'environ 3 293 000 \$ :

Solution Prestige Panel inc. Actifs selon la valeur comptable Au 28 février 2017	
Catégories	Montant (\$)
Comptes à recevoir	152 447
Frais payés d'avance et dépôts	210 294
Stocks	643 460
Avances	42 848
Actifs d'impôt futur	201 975
Crédit d'impôt à recevoir	34 325
Terrain	40 000
Bâtiment	237 034
Équipements	1 545 357
Certifications	174 590
Frais financiers capitalisés	10 459
<b>Total</b>	<b>3 292 789</b>

16. En sus de ce qui précède, les Actifs de Prestige incluent également toute sa propriété incorporelle et, plus spécifiquement, son achalandage et ses contrats, lesquels seraient également vendus dans le cadre du Processus de vente.

### IV. ENDETTEMENT

17. En date du 17 avril 2017, le montant des créances faisant l'objet de garanties publiées sur les biens de Prestige (à l'exception des réserves de propriété publiées sur des biens spécifiques), s'élevait à environ 1 328 787 \$, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

Créanciers	Sûretés	Valeur de l'endettement
9001-8359 Québec Inc.	Hypothèque mobilière sur l'ancienne ligne de production et équipements	109 200 \$

Créanciers	Sûretés	Valeur de l'endettement
Investissement Québec <i>pari-passu</i> avec Fond de développement économique Lapointe-Drummond Inc.	Hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles	265 415 \$
	Hypothèque mobilière sur l'ancienne ligne de production et équipements Hypothèque immobilière sur l'Immeuble	43 680 \$
General Tours Travel Corporation	Hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles, présents et à venir, excluant les inventaires et créances Hypothèque immobilière sur l'Immeuble	400 000 \$
Banque Nationale du Canada	Hypothèque mobilière sur tous les inventaires et toutes les créances, présents et à venir Hypothèque mobilière sur les sommes au crédit du compte de Prestige	200 000 \$
Lacal Technologie Inc.	Hypothèque mobilière sur la nouvelle ligne de production	11 493 \$
Maisons Usinées Côté Inc.	Hypothèque mobilière sur l'universalité des inventaires, des créances et des équipements, présents et à venir	298 999 \$
	<b>Total:</b>	<b>1 328 787 \$</b>

18. Cette somme exclut notamment les créances non-garanties de Prestige, lesquelles s'élèvent à environ 1 679 740 \$, ainsi que les vacances accumulées des employés de Prestige, qui représentent quant à elles un montant d'environ 33 714 \$.
19. Cette somme exclut également le montant de 229 482 \$ dû à la société Doucet Machineries Inc., laquelle est titulaire de réserves de propriété publiées sur certains équipements loués à Prestige.

V. DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

20. L'Avis a été déposé dans le contexte factuel suivant :

- a) L'ensemble des activités de construction ayant ralenti en 2008 et 2009 sous l'effet de la crise des marchés financiers, les ventes de Prestige ont chuté de façon draconienne lors de cette période, ce qui a ébranlé profondément la stabilité de l'entreprise en démarrage qu'était alors Prestige.
- b) Par la suite, un regain d'activité dans l'industrie de la construction, accompagné d'une demande croissante pour les PIS de Prestige ont mené au constat qu'une ligne de production de nouvelle génération et de capacité supérieure était nécessaire afin de permettre à Prestige de suffire à cette demande accrue.
- c) En 2014, Prestige a ainsi complété l'acquisition d'une nouvelle ligne de production, financée en majeure partie par Investissement Québec, General Tours & Travel et Développement économique Canada.
- d) En 2015, une défaillance technologique a été détectée au moment du branchement de cette nouvelle ligne de production, laquelle requérait une intervention de l'ingénieur qui avait conçu le logiciel permettant d'opérer la ligne. Or, cet ingénieur, seul détenteur des connaissances nécessaires à la programmation du logiciel, a entre-temps été victime d'un accident vasculaire cérébral l'invalidant entièrement.
- e) Cet ingénieur n'étant plus en mesure d'effectuer les réparations requises, d'importantes dépenses additionnelles ont été engagées par Prestige afin de combler cette lacune et de recomposer le fonctionnement du logiciel en partant de zéro. Ces frais supplémentaires, lesquels n'avaient pas été prévus par Prestige lors du financement initial de la nouvelle ligne, ont contribué à compromettre la stabilité financière de l'entreprise.
- f) En outre, le retard dans la mise en fonction de la nouvelle ligne de production a contraint Prestige à continuer d'utiliser son ancienne ligne de production. Cette dernière ne suffisant pas à satisfaire la demande pour les produits de Prestige, l'entreprise a vu la croissance anticipée de ses ventes réduire substantiellement à compter de 2015.
- g) Prestige s'est ainsi rapidement retrouvée dans une situation où elle n'était plus en mesure de rembourser i) les prêts contractés pour financer l'acquisition de la nouvelle ligne de production, ii) les frais relatifs au processus d'homologation des PIS qui devait permettre d'en accroître les ventes dans certaines provinces canadiennes et iii) ses obligations courantes.

21. Selon les états financiers internes de l'entreprise, pour l'année fiscale se terminant le 31 octobre 2016, Prestige a enregistré une perte totale nette d'environ 118 192 \$, et pour les quatre premiers mois de l'année 2017, soit jusqu'au 28 février 2017, Prestige a enregistré une perte nette de 207 330 \$ (il est à noter qu'il s'agit là des mois les plus déficitaires compte tenu de la saisonnalité de l'industrie qui est liée à la construction résidentielle).
22. En 2016, Prestige a su maintenir son niveau de liquidité à court terme en sollicitant un financement additionnel de 300 000 \$ auprès de Maisons Usinées Côté Inc. (« Maisons Côté »), une entreprise se spécialisant dans la construction de maisons usinées, qui est aussi l'un des principaux clients de Prestige.
23. Ce financement constitue une avance de fonds sur les commandes de Maisons Côté pour l'année 2017. Il a été déboursé entre les mois de février et avril 2017 et a permis à Prestige de poursuivre ses activités de production et de s'approvisionner en PIS pour la saison de construction débutant en février 2017, tout en couvrant ses dépenses courantes.
24. Le 1<sup>er</sup> mars 2017, la Banque Nationale du Canada a transmis à Prestige un Avis d'intention de mettre à exécution des garanties en vertu de l'article 244 de la LFI, tel qu'il appert d'une copie de cet Avis, communiquée comme Pièce P-3.

## VI. DISPOSITIONS RECHERCHÉES

25. Prestige fait face à d'importantes difficultés financières et le dépôt de l'Avis était devenu nécessaire afin de préserver la valeur de l'entreprise et des Actifs de Prestige, tout en minimisant les perturbations pendant qu'elle complète le Processus de vente.
26. La suspension des procédures qui découle du dépôt de l'Avis permettra de préserver le *statu quo* pendant le Processus de vente tout en empêchant certains créanciers de prendre des mesures qui viseraient à améliorer leur situation par rapport à celle d'autres créanciers.
27. La vente de Prestige par le biais du Processus de vente décrit ci-dessous produira des résultats plus avantageux pour ses créanciers et ayants-droits que la liquidation de ses Actifs dans le cadre d'une faillite, où les opérations seraient interrompues et la valeur des Actifs serait substantiellement réduite.
28. Prestige, assistée du Syndic, a l'intention de recenser le marché afin de maximiser ses chances de recevoir une ou plusieurs offre(s) raisonnable(s) à l'égard des Actifs. Prestige a d'ailleurs déjà identifié au moins une partie qui serait potentiellement intéressée par l'achat des Actifs.
29. Les principaux jalons du Processus de vente proposé sont détaillés ci-dessous :

Étapes	Échéancier estimé
Établissement d'une liste d'acheteurs potentiels	Semaine du 17 au 21 avril 2017
Audition sur la demande pour faire approuver le processus de vente	Semaine du 24 avril 2017
Préparation et distribution du cahier d'appel d'offres	Semaine du 24 avril 2017
Établissement d'une salle de partage des données ("data room") électronique, le cas échéant	À partir de la date d'émission du jugement sur la demande pour approuver le processus de vente
Période de vérification diligente	Semaine du 24 avril 2017 jusqu'au 19 mai 2017
Date limite pour déposer une offre	19 mai 2017
Dépôt et présentation d'une demande visant l'approbation de la vente des Actifs à un ou plusieurs acheteur(s)	Semaine du 22 mai 2017
Finalisation de la vente d'Actifs à un ou plusieurs acheteur(s)	Semaine du 29 mai 2017

30. Le Processus de vente proposé est relativement expéditif. Il s'agit toutefois d'une mesure qui s'avère nécessaire en raison du manque de liquidité anticipé par Prestige à très court terme, le tout tel que détaillé dans l'état de l'évolution de l'encaisse qui sera déposé avec le rapport du Syndic.
31. Plus spécifiquement, le Processus de vente proposé par Prestige doit être court compte tenu du fait que Prestige n'est plus en mesure d'assurer le paiement de ses obligations depuis le mois de février 2017 sans le support de son principal client, Maisons Côté.
32. À cet effet, Maisons Côté s'est engagée à injecter de nouvelles avances totalisant 240 000 \$ au cours de la période du 17 avril au 20 mai 2017, afin notamment de supporter les opérations et les emplois de Prestige.
33. Conséquemment, il est primordial qu'une vente des Actifs intervienne dans les plus brefs délais, à défaut de quoi, Prestige n'aurait pas d'autre choix que de mettre fin à ses activités. En outre, Maisons Côté a avisé Prestige qu'au terme des nouvelles avances prévues à l'état de l'évolution de l'encaisse, elle n'aurait pas l'intention d'avancer davantage de fonds.
34. Pendant le Processus de vente, Prestige prévoit maintenir ses opérations en cours afin de continuer à générer des revenus et de maximiser la valeur de ses Actifs et

de son entreprise, tout en tentant, dans la mesure du possible, de réduire ses coûts d'opération.

35. Le Processus de vente ainsi que les étapes décrites ci-haut sont le résultat de longues discussions entre Prestige, ses conseillers et le Syndic, leur but demeurant de maximiser la valeur des Actifs dans les circonstances actuelles.
36. Bien que la LFI n'exige pas qu'un débiteur insolvable fasse préalablement approuver un processus de vente par le tribunal, Prestige estime néanmoins qu'il est souhaitable que tous ses ayants-droits soient informés du processus envisagé et puissent avoir l'opportunité de faire valoir leur position, le cas échéant.

## VII. CONCLUSION

37. Étant donné la nature des Actifs visés par le Processus de vente, la situation financière de la Débitrice, les aspects bénéfiques anticipés, pour les ayants-droits, de la vente d'une entreprise opérante, ainsi que les autres circonstances factuelles du présent dossier, la Débitrice soumet respectueusement que le Processus de vente envisagé est raisonnable et devrait être approuvé par cette Cour.
38. Il est espéré que le Processus de vente mènera à la sélection d'une offre d'achat pour l'entreprise de Prestige, auquel cas la Débitrice présentera, avant la clôture de toute transaction éventuelle, une nouvelle demande qui visera l'émission d'une ordonnance d'approbation et de dévolution à l'égard des Actifs.
39. Les créanciers garantis de Prestige ainsi que les autorités gouvernementales qui pourraient potentiellement faire valoir une créance garantie contre Prestige se sont vus notifier la présente Demande par courriel.
40. Considérant l'urgence de la situation, Prestige soumet respectueusement que le délai d'avis accordé avant la présentation de cette Demande est adéquat et suffisant.
41. La présente Demande est bien fondée en faits et en droit.

### POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

- [1] **ACCUEILLIR** la présente *Demande de la débitrice visant l'émission d'une ordonnance approuvant un processus de vente* (la « **Demande** ») déposée par Solution Prestige Panel Inc. (la « **Débitrice** »);
- [2] **DÉCLARER** que le délai préalable pour la présentation de la Demande accordé par la Débitrice aux parties intéressées était suffisant;
- [3] **ORDONNER ET DÉCLARER** que la Débitrice est autorisée à mettre en œuvre un processus de vente dans le but de vendre, en dehors du cours normal de ses affaires, la totalité ou une partie de ses actifs (la « **Propriété** »), et ce, de façon

substantiellement conforme au processus de vente décrit au paragraphe 29 de la Demande (le « Processus de vente ») et aux jalons qui y sont décrits;

- [4] **ORDONNER ET DÉCLARER** qu'au moment d'accepter une offre d'achat en dehors du cours normal de ses affaires visant la totalité ou une partie de la Propriété, dans le contexte du Processus de vente ou autrement, la Débitrice déposera une demande auprès de cette Cour afin d'être autorisée à vendre la Propriété visée;
- [5] **ORDONNER** l'exécution provisoire de la présente Ordonnance nonobstant appel;

**LE TOUT SANS FRAIS, sauf en cas de contestation.**

Montréal, le 20 avril 2017

*Stikeman Elliott SENCAL, s.r.l.*  
**STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., s.r.l.**  
Avocats de la Débitrice/Requérante

Me Joseph Reynaud  
Tél. : 514 397-3019  
Fax : 514 397-3616  
Courriel : [jreynaud@stikeman.com](mailto:jreynaud@stikeman.com)

1155, boul. René-Lévesque O, 40<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 3V2

## DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, **René Brun**, homme d'affaire, ayant mon domicile professionnel au 66, rue Thibault, Victoriaville, province de Québec, G6P 9N3, déclare solennellement ce qui suit:

1. Je suis le Président et le Secrétaire de Solution Prestige Panel Inc.;
2. Tous les faits allégués dans la présente *Demande de la débitrice visant l'émission d'une ordonnance approuvant un processus de vente* sont vrais.

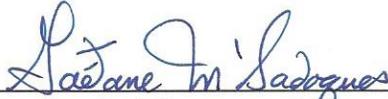
ET J'AI SIGNÉ



---

RENÉ BRUN

Déclaré solennellement devant moi à Victoriaville,  
le 20 avril 2017



---

Commissaire à l'assermentation pour le Québec

GREFFIÈRE-ADJOINTE  
COUR SUPÉRIEURE  
DISTRICT ARTHABASKA

## AVIS DE PRÉSENTATION

### DESTINATAIRES:

#### CRÉANCIERS GARANTIS

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**  
600, de la Gauchetière Ouest, 26e étage  
Montréal, Québec  
H3B 4L2

**Hugo Babos-Marchand**  
hbabosmarchand@blg.com  
**Kevin Mailloux**  
kmailloux@blg.com

**INVESTISSEMENT QUÉBEC**  
1200, route de l'Église, bureau 500  
Québec, Québec  
G1V 5A3

**Martin Côté**  
martin.cote@invest-quebec.com

**MAISONS USINÉES CÔTÉ INC.,**  
388, rue Saint-Isidore  
Saint-Lin-Laurentides, Québec  
J5M 2V1

**Virginie Côté**  
vcote@maisonsusineescote.com

**LACAL TECHNOLOGIE INC.**  
35, rue Boulet  
Princeville, Québec  
G6L 4M2

**Jocelyn Frechette**  
jfrechette@lacal.ca

**GENERAL TOURS TRAVEL  
CORPORATION**  
2220, boulevard René-Lévesque, #800  
Montréal, Québec  
H3B 1X9

**Dev Suchak**  
dsuchak@elkayfinance.com  
**Martin P. Jutras**  
mjutras@klcanada.com

**FOND DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE LAPRADE-  
DRUMMOND INC.**  
230, rue Brock  
Drummondville, Québec  
J2C 1M3

**Errold Mayrand**  
errold.mayrand@caedrummond.ca

**9001-8359 QUÉBEC INC.**  
1255, rue Sherbrooke Est  
Montréal, Québec  
H1B 1C8

**Alnoor Lalani**  
alnoorlalani@sympatico.ca

**AGENCES GOUVERNEMENTALES**

**AGENCE DU REVENU DU CANADA**  
Attn: Ministère de la Justice  
The Exchange Tower  
130 King Street West, bureau 3400  
Toronto, Ontario  
M5X 1K6

**Diane Winters**  
diane.winters@justice.gc.ca

**REVENU QUÉBEC**  
Direction Régionale du Recouvrement  
1600, boulevard René-Lévesque Ouest  
3e étage, Secteur R23CPF  
Montréal, Québec  
H3H 2V2

**Hamida Baazra**  
hamida.baazra@revenuquebec.ca

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC**  
1200, route de l'Église, 6<sup>e</sup> étage  
Québec, Québec  
G1V 4M1

ministre@justice.gouv.qc.ca

**AGENCE DU REVENU DU CANADA**  
Attn: Centre d'arrivage régional de l'insolvabilité  
Bureau des services fiscaux du Centre-et-Sud-du Québec  
4695, boul. de Shawinigan-Sud  
Shawinigan, Québec G9N 7S6

Télécopieur (local) : 819-371-1823  
Télécopieur (sans frais) : 1-800-567-9325

**Lise Boulanger**

**ET :**

**KPMG INC.**  
Syndic autorisé en insolvabilité  
600, boul. de Maisonneuve ouest, bureau 1500  
Montréal, Québec  
H3A 0A3

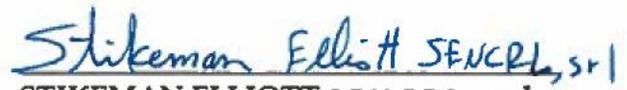
**Maxime Codere, CPA, CA, CIRP, SAI**  
mcodere@kpmg.ca

**PRENEZ AVIS** que la présente *Demande de la débitrice visant l'émission d'une ordonnance approuvant un processus de vente* sera présentée pour adjudication devant l'honorable Daniel Dumais, j.c.s., ou un autre juge de la chambre commerciale de la Cour supérieure

du Québec, siégeant dans et pour le district d'Arthabaska, à une date et un lieu à être fixés par le tribunal et communiqués ultérieurement à la liste de distribution.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

Montréal, le 20 avril 2017

  
STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats de la Débitrice/Requérante

Me Joseph Reynaud  
Tél. : 514 397-3019  
Fax : 514 397-3616  
Courriel : [jreynaud@stikeman.com](mailto:jreynaud@stikeman.com)

1155, boul. René-Lévesque O, 40<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 3V2

CANADA

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE ARTHABASKA  
No. : 415-11-001955-175

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE :

SOLUTION PRESTIGE PANEL INC., société  
légalement constituée en vertu de la *Loi canadienne  
sur les sociétés par actions*, ayant son siège social au 66,  
rue Thibault, Victoriaville, province de Québec, G6P  
9N3

Débitrice/Requérante

- et -

KPMG INC., personne morale légalement  
constituée, ayant une place d'affaires au 600,  
boulevard De Maisonneuve Ouest, bureau 1500,  
Montréal, province de Québec, H3A 0A3

Syndic

**LISTE DES PIÈCES**

- Pièce P-1 :** Copie de l'avis d'intention déposé le 12 avril 2017 par Solution Prestige Panel Inc.
- Pièce P-2 :** Copie de l'état des renseignements d'une personne morale au Registre des entreprises du Québec de la société débitrice Solution Prestige Panel Inc.
- Pièce P-3 :** Copie de l'Avis de l'intention de mettre à exécution des garanties transmis par la Banque Nationale du Canada

Montréal, le 20 avril 2017

*Stikeman Elliott SEUCRL, s.r.l.*

STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Avocats de la Débitrice/Requérante

Me Joseph Reynaud

Tél. : 514 397-3019

Fax : 514 397-3616

Courriel : [jreynaud@stikeman.com](mailto:jreynaud@stikeman.com)

1155, boul. René-Lévesque O, 40<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H3B 3V2

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
N° de division : 15 - Arthabaska  
N° de cour : 415-11-001955-175  
N° de dossier : 43-2239750

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**SOLUTION PRESTIGE PANEL INC.**, corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 66 rue Thibault, en la ville de Victoriaville, province de Québec G6P 9N3.

Compagnie débitrice

- ET -

**KPMG INC.**, 600 boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500, Montréal, Québec, H3A 0A3.

Syndic Autorisé en Insolvabilité

**AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS CONNUS DE  
SOLUTION PRESTIGE PANEL INC.**

Soyez avisés que **SOLUTION PRESTIGE PANEL INC.** a déposé le 12 avril 2017 un avis d'intention de déposer une proposition concordataire en vertu de l'article 50.4 (1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Vous trouverez ci-inclus les documents suivants :

- Avis d'intention de déposer une proposition;
- Liste préliminaire des créanciers.

Une copie de la proposition sera transmise à tous les créanciers avant la tenue de la première assemblée des créanciers, laquelle aura lieu à une date et à un endroit qui vous seront communiqués. Les documents suivants vous parviendront subséquemment :

- Avis de l'assemblée des créanciers;
- Formulaire de preuve de réclamation et procuration;
- Lettre de vote et circulaire d'information.

Soyez de plus avisés qu'en vertu de l'article 69 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* toutes procédures légales contre une personne insolvable sont automatiquement suspendues.

Daté le 19<sup>e</sup> jour d'avril 2017, à Montréal.

KPMG INC.  
Syndic Autorisé en Insolvabilité  
Maxime Codere, CPA, CA, CIRP, SAI  
600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500  
Montréal, QC H3A 0A3  
Téléphone : (514) 840-2100  
Télécopieur : (514) 840-2121

CANADA  
PROVINCE OF QUEBEC  
DISTRICT OF QUEBEC  
Division N° : 15 - Arthabaska  
Court N° : 415-11-001955-175  
Estate N° : 43-2239750

**SUPERIOR COURT**  
(Commercial Division)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

**PRESTIGE PANEL SOLUTION INC.**, body politic and corporate, duly incorporated according to Law, and having its head office and principal place of business at 66 Thibault Street, in the city of Victoriaville, province of Quebec G6P 9N3.

Debtor Company

- AND -

**KPMG INC.**, 600 de Maisonneuve Blvd. West, Suite 1500, Montreal, Quebec, H3A 0A3.

Licensed Insolvency Trustee

**NOTICE TO ALL KNOWN CREDITORS OF  
PRESTIGE PANEL SOLUTION INC.**

---

Be advised that on April 12<sup>th</sup>, 2017, **PRESTIGE PANEL SOLUTION INC.** filed a notice of intention to file a proposal pursuant to Section 50.4 (1) of the *Bankruptcy and Insolvency Act*. You will find enclosed the following documents:

- Notice of intention to make a proposal;
- Preliminary list of creditors.

A copy of the proposal will be forwarded to all creditors before the holding of the first meeting of creditors, which should be held on a date and at a place to be determined. The following documents will be transmitted later on:

- Notice of meeting of creditors;
- Proof of claim and proxy form;
- Voting letter form and information circular;

Further, be advised that pursuant to the terms of Section 69 of the *Bankruptcy and Insolvency Act*, all legal proceedings against the insolvent person are automatically stayed.

Dated at Montreal, this 19<sup>th</sup> day of April 2017.

KPMG INC.  
Licensed Insolvency Trustee  
Maxime Codere, CPA, CA, CIRP, LIT  
600, de Maisonneuve Blvd. West, Suite 1500  
Montreal, QC H3A 0A3  
Phone : (514) 840-2100  
Fax : (514) 840-2121

District de: Québec  
No division: 15 - Arthabaska  
No cour:  
No dossier:

- FORMULAIRE 33 -  
Avis de l'intention de faire une proposition  
(paragraphe 50.4(1) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :  
SOLUTION PRESTIGE PANEL INC.

Corps politique également constitué selon la Loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au :  
66 rue Thibault, en la ville de Victoriaville, province de Québec, G6P 9N3.

Avis est donné de ce qui suit :

1. Je, SOLUTION PRESTIGE PANEL INC. / PRESTIGE PANEL SOLUTION INC., personne insolvable signifie mon intention de faire une proposition à mes créanciers conformément au paragraphe 50.4(1) de la Loi.
2. KPMG Inc. de 600, boul de Maisonneuve Ouest, Bur 1500, Montréal, QC, H3A 0A3, syndic autorisé, a accepté d'exercer les fonctions de syndic dans le cadre de la proposition. Une copie de son acceptation est annexée au présent avis.
3. Une liste portant les noms des créanciers connus ayant des réclamations d'une valeur de 250 \$ ou plus ainsi que le montant de ces réclamations, est également annexée.
4. Conformément à l'article 69 de la Loi, les procédures engagées contre moi sont suspendues à compter de la date du dépôt du présent avis auprès du séquestre officiel de ma localité.

Daté le 11 avril 2017, à Montréal en la province de Québec.



---

SOLUTION PRESTIGE PANEL INC. / PRESTIGE PANEL  
SOLUTION INC.  
Personne Insolvable

À remplir par le séquestre officiel:

---

Date du dépôt

---

Séquestre officiel

District of: Quebec  
Division No. 15 - Arthabaska  
Court No.  
Estate No.

- FORM 33 -  
Notice of Intention To Make a Proposal  
(Subsection 50.4(1) of the Act)

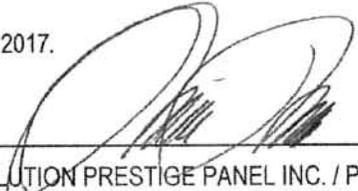
IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:  
PRESTIGE PANEL SOLUTION INC.

Body politic and corporate, duly incorporated according to Law, and having its head office and principal place of business at:  
66 Thibault Street, in the city of Victoriaville, province of Quebec, G6P 9N3.

Take notice that:

1. I, SOLUTION PRESTIGE PANEL INC. / PRESTIGE PANEL SOLUTION INC., an insolvent person, state, pursuant to subsection 50.4(1) of the Act, that I intend to make a proposal to my creditors.
2. KPMG Inc. of 600, boul de Maisonneuve Ouest, Bur 1500, Montréal, QC, H3A 0A3, a licensed trustee, has consented to act as trustee under the proposal. A copy of the consent is attached.
3. A list of the names of the known creditors with claims of \$250 or more and the amounts of their claims is also attached.
4. Pursuant to section 69 of the Act, all proceedings against me are stayed as of the date of filing of this notice with the official receiver in my locality.

Dated at the city of Montréal in the Province of Quebec, this 1<sup>st</sup> day of April 2017.

  
\_\_\_\_\_  
SOLUTION PRESTIGE PANEL INC. / PRESTIGE PANEL  
SOLUTION INC.  
Insolvent Person

To be completed by Official Receiver:

\_\_\_\_\_  
Filing Date

\_\_\_\_\_  
Official Receiver

District de: Québec  
No division: 15 - Arthabaska  
No cour:  
No dossier:

- FORMULAIRE 33 -  
Avis de l'intention de faire une proposition  
(paragraphe 50.4(1) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :  
SOLUTION PRESTIGE PANEL INC.

Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au :  
66 rue Thibault, en la ville de Victoriaville, province de Québec, G6P 9N3.

Liste de créanciers avec des réclamations de \$250.00 ou plus			
Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation \$
9001-8359 Qc Inc	12555 rue Sherbrooke Est Montréal QC H1B 1C8		109,200.00
9067-5513 Qc Inc	66 Rue Thibault Victoriaville QC G6P 9N3		101,140.20
9106-6217 Québec Inc	66 Rue Thibault Victoriaville QC G6P 9N3		252,557.55
9147-5061 Qc Inc	66 Rue Thibault Victoriaville QC G6P 9N3		17,150.67
Alain Falardeau	215 rue Gariépy Victoriaville QC G6P 0A5		22,683.76
Atelier UML	1200 Rue de l'Acadie Victoriaville QC G6T 1R3		698.00
Banque Nationale du Canada	600 De la Gauchetière Ouest 26e étage Montréal QC H3B 4L2		200,000.00
BDC	1010 boul. René Lévesque Drummondville QC J2C 5W4		99,676.62
BETONEL	1060 Boul. Jutras Est Victoriaville QC G6S 1E4		1,116.83
Buropro	505 Boul. Jutras Est Victoriaville QC G6P 7H4		464.92
CAE	230 Rue Brock, bureau 475 Drummondville QC J2C 1M3		43,680.00
Catherine Martel	22 rue Perreault Victoriaville QC G6P 5C7		5,000.00
COMMISSION SCOLAIRE BOIS-FRANC	40 Boul. Bois-Francis Nord Victoriaville QC G6P 6S5		1,506.78
Compresseurs Victo inc.	588 Grande-Ligne Victoriaville QC G6T 0G3		273.99

District de: Québec  
 No division: 15 - Arthabaska  
 No cour:  
 No dossier:

- FORMULAIRE 33 -  
 Avis de l'intention de faire une proposition  
 (paragraphe 50.4(1) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :  
 SOLUTION PRESTIGE PANEL INC.

Corps politique également constitué selon la Loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au :  
 66 rue Thibault, en la ville de Victoriaville, province de Québec, G6P 9N3.

Liste de créanciers avec des réclamations de \$250.00 ou plus			
Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation \$
Développement Écomonique Canada	1100 boul. René-Lévesque Bureau 106 Drummondville QC J2C 5W4		450,000.00
DOUCET MACHINERIES INC.	340-6e Rue Daveluyville QC G0Z 1C0		229,481.65
Franz Brun	3565 Rue Brodeur Sainte-Madeleine QC J0H 1S0		20,000.00
Garage Bernard Poisson	37 Rue Du Curé Suzor Victoriaville QC G6P 6M7		841.23
Gaudreau Environnement inc.	365 Bonaventure C.P. 662 Victoriaville QC G6P 6V7		911.45
General Tour & Travel	2220 boul. René-Lévesque Suite 800 Montréal QC H3B 1X9		400,000.00
Guy Girouard	52 Bécancour Victoriaville QC G6P 5L2		959.44
Hamel Propane	100 Rue Saint Denis Victoriaville QC G6P 8L4		363.28
Hewitt Équipement Limitée	B.P. 1200 Pointe-Claire QC H9R 4R6		2,400.00
Hoa Tchong	22 Rue Perreault Victoriaville QC G6P 5C7		3,321.48
Inovex Conseils Inc.	7384 Rue Saint-Denis Montréal QC H2R 2E4		10,603.64
INVESTISSEMENT QUÉBEC	1100 boul. René-Lévesque Bureau 102 Drummondville QC J2C 5W4		265,415.00
Lacal Technologie Inc.	35 Rue Boulet Princeville QC G6L 5E2		11,493.16
Les Services Hébert	70 Rue Dumoulin Victoriaville QC G6S 0E8		994.19

District de: Québec  
No division: 15 - Arthabaska  
No cour:  
No dossier:

- FORMULAIRE 33 -  
Avis de l'intention de faire une proposition  
(paragraphe 50.4(1) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :  
SOLUTION PRESTIGE PANEL INC.

Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au :  
66 rue Thibault, en la ville de Victoriaville, province de Québec, G6P 9N3.

Liste de créanciers avec des réclamations de \$250.00 ou plus			
Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation \$
Maisons Usinées Côté	388 Saint-Isidore St-Lin-Laurentides QC J5M 2V1		298,999.05
Me Leila Azizi - avocate	2015 Rue Drummond Suite 1008 Montréal QC H3G 1W7		672.85
Nova Électrique	1839 Boul. St-Joseph Ouest Sainte-Marjorique QC J2B 8A8		260.56
Pellerin Aubert Ramsay	333 Boul. Bois-Francs Nord Victoriaville QC G6P 7B7		30,169.20
PETRO VIC INC	1661 Boulevard Jutras Ouest Victoriaville QC G6T 2B2		750.04
Pro Électrique	40 Rue Fortin St-Christophe d'Arthabaska QC G6R 0G8		7,592.20
PSPE	1100 boul. René-Lévesque Bureau 102 Drummondville QC J2C 5W4		150,072.00
Quimica Pumex	Libramiento Noreste KM12.8 Garcia NL 66000 Mexico		55,672.96
Receveur Général du Canada-CNRC	Direction des Finances 1200 Chemin Montréal Édifice M58 Ottawa ON K1A 2V4		63,417.19
René Brun	66 Rue Thibault Victoriaville QC G6P 9N3		75,491.06
Rene Poisson inc.	2 Rue de l'Union Victoriaville QC G6P 6L9		923.26
Serge Corriveau	228 rue Perreault Victoriaville QC G6P 5E9		1,356.30
Transport Bourret Inc.	375 Boulevard Lemire C.P. 816 Drummondville QC J2B 8G8		581.34
Transport Luc Coté	19 Chemin Grande Ligne Saint-Rosaire QC G0Z 1K0		2,431.73

District de: Québec  
No division: 15 - Arthabaska  
No cour:  
No dossier:

- FORMULAIRE 33 -  
Avis de l'intention de faire une proposition  
(paragraphe 50.4(1) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :  
SOLUTION PRESTIGE PANEL INC.

Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au :  
66 rue Thibault, en la ville de Victoriaville, province de Québec, G6P 9N3.

Liste de créanciers avec des réclamations de \$250.00 ou plus			
Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation \$
TRINOME CONSEILS	226 Boulevard Brien, Bureau 201 Repentigny QC J6A 7E9		618.00
VILLE DE VICTORIANVILLE	1 Rue Notre-Dame Ouest Victoriaville QC G6P 6T2		20,393.04
YANTAI WANHUA AMERICA CO	1400 N. Providence Rd Suite 412 Media PA 19063 USA		46,568.06
Z Plaza Hôtel	1000 Boul. Jutras Est Victoriaville QC G6S 1E4		624.32
<b>Total</b>			<b>3,008,527.00</b>

  
SOLUTION PRESTIGE PANEL INC. / PRESTIGE PANEL  
SOLUTION INC.  
Personne Insolvable



KPMG inc.  
Tour KPMG  
600, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100  
Télécopieur (514) 840-2121  
www.kpmg.ca

Montréal, le 11 avril 2017

Monsieur François-Richard Vézina  
**Séquestre officiel**  
**INDUSTRIE CANADA**  
Édifice de la Sun Life  
1155, rue Metcalfe, bureau 950  
Montréal (Québec) H3B 2V6

**OBJET : Avis d'intention de déposer une proposition de  
SOLUTION PRESTIGE PANEL INC.**

---

Monsieur,

La présente lettre vous confirme que **KPMG INC.**, accepte d'agir à titre de syndic à l'avis d'intention de faire une proposition dans le dossier mentionné en rubrique.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

KPMG INC.

Maxime Codere, CPA, CA, CIRP, SAI

MC/ng

**COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)**

---

**N°. 415-11-001955-175**

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE ARTHABASKA**

---

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE :**

**SOLUTION PRESTIGE PANEL INC.**

Débitrice/Requérante

- c. -

**KPMG INC.**

Syndic

**BS0350**

**n/dos.: 141778-1001**

---

---

**PIÈCE P-1**

---

---

**Me Joseph Reynaud**

**514-397-3019**

**Fax : 514-397-3616**

**STIKEMAN ELLIOTT  
Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. AVOCATS  
1155, boul. René-Lévesque Ouest, 41<sup>e</sup> Étage  
Montréal, Canada H3B 3V2**



## Rechercher une entreprise au registre

### État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2017-04-14 07:16:24

#### État des informations

##### Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1163269625
Nom	SOLUTION PRESTIGE PANEL INC.
Version du nom dans une autre langue	PRESTIGE PANEL SOLUTION INC.

##### Adresse du domicile

Adresse	66 rue Thibault Victoriaville (Québec) G6P9N3 Canada
---------	--

##### Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

##### Immatriculation

Date d'immatriculation	2005-10-05
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2005-10-05
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

##### Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2005-09-20 Constitution
Régime constitutif	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44
Régime courant	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44

**Dates des mises à jour**

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2016-04-20
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2016-04-28 2015
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2017	2018-05-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2016	2017-05-01

**Faillite**

L'entreprise n'est pas en faillite.

**Fusion et scission**

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

**Continuation et autre transformation**

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

**Liquidation ou dissolution**

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

**Activités économiques et nombre de salariés****1<sup>er</sup> secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	6533
Activité	Commerce de détail de bois et de matériaux de construction
Précisions (facultatives)	PRODUCTION ET VENTE DE MATÉRIEL DE CONSTRUCTION

**2<sup>e</sup> secteur d'activité**

Aucun renseignement n'a été déclaré.

**Nombre de salariés**

Nombre de salariés au Québec  
De 6 à 10

**Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir****Actionnaires**

**Premier actionnaire**  
Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom BRUN, RENÉ

Adresse

77 rue Lecours Saint-Christophe-d'Arthabaska  
(Québec) G6R1P3 Canada**Convention unanime des actionnaires**

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

**Liste des administrateurs**

Nom	BRUN, RENÉ
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président, Secrétaire
Adresse	77 rue Lecours Saint-Christophe-d'Arthabaska (Québec) G6R1P3 Canada

**Dirigeants non membres du conseil d'administration**

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

**Fondé de pouvoir**

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

**Administrateurs du bien d'autrui**

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

**Établissements**

Aucun établissement n'a été déclaré.

**Documents en traitement**

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

**Index des documents****Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-04-30
Déclaration de mise à jour courante	2016-04-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-03-10
Déclaration de mise à jour courante	2014-07-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-06-20
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-09-17
Déclaration annuelle 2011	2012-07-30
Déclaration annuelle 2010	2011-06-21
Déclaration modificative	2010-07-07
Déclaration annuelle 2008	2010-05-05

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration modificative	2010-04-28
Avis de défaut	2010-01-15
État et déclaration de renseignements 2009	2009-11-19
État et déclaration de renseignements 2007	2008-04-23
État et déclaration de renseignements 2006	2007-07-19
Déclaration d'immatriculation	2005-10-05

**Index des noms**

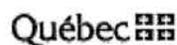
Date de mise à jour de l'index des noms	2005-10-05
---	------------

**Nom**

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
SOLUTION PRESTIGE PANEL INC.	PRESTIGE PANEL SOLUTION INC.	2005-09-20		En vigueur

**Autres noms utilisés au Québec**

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.
--



© Gouvernement du Québec

**COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)**

---

**N°. 415-11-001955-175**

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE ARTHABASKA**

---

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE :  
SOLUTION PRESTIGE PANEL INC.**

Débitrice/Requérante

- c. -

**KPMG INC.**

Syndic

**BS0350**

**n/dos.: 141778-1001**

---

**PIÈCE P-2**

---

---

**Me Joseph Reynaud**

**514-397-3019**

**Fax : 514-397-3616**

**STIKEMAN ELLIOTT  
Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. AVOCATS  
1155, boul. René-Lévesque Ouest, 41<sup>e</sup> Étage  
Montréal, Canada H3B 3V2**

**AVIS DE L'INTENTION DE METTRE À EXÉCUTION DES GARANTIES**  
(Article 244(1) et Règle 124 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

---

**À :** **PRESTIGE PANEL SOLUTION INC.**  
**SOLUTION PRESTIGE PANEL INC.**  
66, rue Thibault  
Victoriaville (Québec) G6P 9N3

**À l'attention de René Brun, Président**

(la « **Personne insolvable** »)

**AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

1. **BANQUE NATIONALE DU CANADA** (la « **Créancière** »), créancière hypothécaire de la Personne insolvable, se propose de mettre à exécution les sûretés qu'elle détient sur les biens plus amplement décrits à l'**Annexe « A »** des présentes.
2. Les sûretés qui seront mises à exécution sont les suivantes :
  - a) Une hypothèque conventionnelle sans dépossession constatée par un acte d'hypothèque mobilière intervenu sous seing privé entre la Créancière et la Débitrice le 27 juin 2008, au montant de 300 000 \$ incluant une hypothèque additionnelle de 50 000 \$, publié au registre des droits personnels et réels mobiliers (ci-après le « **RDPRM** ») le 8 juillet 2008 sous le numéro 08-0394122-0001; et
  - b) Une hypothèque conventionnelle sans dépossession constatée par un acte d'hypothèque mobilière intervenu sous seing privé entre la Créancière et la Débitrice le 20 janvier 2010, au montant de 16 800 \$, publié au RDPRM le 27 janvier 2010 sous le numéro 10-0047079-0006.
3. Le montant total de l'endettement de la Personne insolvable, en date du 1 mars 2017, est d'au moins 188 866,29 \$, sauf à parfaire.
4. La Créancière n'aura le droit de mettre à exécution ses sûretés qu'après l'expiration d'un délai de dix (10) jours suivant l'envoi du présent avis, à moins que la Personne insolvable ne consente à la mise à exécution avant l'expiration de ce délai.

5. Le présent avis vous est transmis sans admission et sous réserve de tous les droits et recours de la Créancière.

**SIGNÉ** à Montréal, ce 1 mars 2017

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**

Par:

  
\_\_\_\_\_  
Simon Métayer, Directeur de comptes  
Service de Gestion de Prêts à Risque  
Tél. 514 394-6791 / 1 800 361-8688 #46791  
[Simon.metayer@bnc.ca](mailto:Simon.metayer@bnc.ca)

- c. c. René Brun, en sa qualité de caution  
Franz Brun, en sa qualité de caution  
9147-5061 Québec inc., en sa qualité de caution

**CONSENTEMENT À LA PRISE DE POSSESSION  
ET À L'EXÉCUTION DES GARANTIES À UNE DATE PLUS RAPPROCHÉE**  
(Article 244(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

---

La Personne insolvable soussignée accuse réception du présent avis, reconnaît que l'endettement qui y est décrit est dû et payable immédiatement à la Créancière, ce que la Personne insolvable est incapable de faire. Par conséquent, la Personne insolvable renonce au délai de dix (10) jours prévu au présent avis et consent à l'exécution immédiate des sûretés qui y sont mentionnées.

**SIGNÉ** à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2017

**SOLUTION PRESTIGE PANEL INC.  
PRESTIGE PANEL SOLUTION INC.**

Par :

\_\_\_\_\_  
Nom : René Brun  
Titre : Président

**ANNEXE « A »****BIENS MOBILIERS**

08-0394122-0001 :

*Tous les stocks de la Personne Insolvable, présents et futurs, où qu'ils se trouvent et toutes les créances de la Personne Insolvable, présentes et futures, quel que soit le lieu où se trouvent les débiteurs de ces créances.*

*Le produit de toute vente, location ou autre disposition de ces biens, toute créance résultant d'une vente, location ou autre disposition de ces biens, ainsi que tout bien acquis en remplacement de ceux-ci.*

10-0047079-0006 :

*Les sommes qui sont ou seront au crédit du compte portant le numéro 559033130448 de la Banque Nationale du Canada, ce compte ou tout autre compte le remplaçant, jusqu'à concurrence d'une somme de 16 800 \$.*

**COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)**

---

N°. 415-11-001955-175

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE ARTHABASKA**

---

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE :  
SOLUTION PRESTIGE PANEL INC.**

Débitrice/Requérante

- c. -

**KPMG INC.**

Syndic

BS0350

n/dos.: 141778-1001

---

**PIÈCE P-3**

---

---

Me Joseph Reynaud

514-397-3019

Fax : 514-397-3616

**STIKEMAN ELLIOTT**  
Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. AVOCATS  
1155, boul. René-Lévesque Ouest, 41<sup>e</sup> Étage  
Montréal, Canada H3B 3V2

**COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)**

---

N°. 415-11-001955-175

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE ARTHABASKA**

---

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE :**

**SOLUTION PRESTIGE PANEL INC.**

Débitrice/Requérante

- c. -

**KPMG INC.**

Syndic

BS0350

n/dos.: 141778-1001

---

**DEMANDE DE LA DÉBITRICE VISANT L'ÉMISSION  
D'UNE ORDONNANCE APPROUVANT UN  
PROCESSUS DE VENTE (Art. 65.13 de la *Loi sur la  
faillite et l'insolvabilité*)**

**PIÈCES P-1 À P-3**

---

ORIGINAL

---

Me Joseph Reynaud

514-397-3019

Fax : 514-397-3616

**STIKEMAN ELLIOTT**  
Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. AVOCATS  
1155, boul. René-Lévesque Ouest, 41<sup>e</sup> Étage  
Montréal, Canada H3B 3V2